NOUVELLE VERSION

FO la force syndicale en ESSONNE

Le syndicaliste

Le journal de l'UD

www.udfo91.fr

N°165 - Septembre 2018

RESISTER REVENDIQUER RECONQUERIR

« RETRAITE PAR POINTS » C'EST NON ! Pages 7 à 9

9 OCTOBRE TOUS EN MANIF

AUGMENTATION DES RETAITES Page 14

Page 6 Votez FO le 6 décembre 2018

Pages 10 et 11 Maintien de la Médecine du travail

AUGMENTATION DE SALAIRES

ABROGATION de la loi ORE Page 12

Services Publics Fonction Publique C'EST LA REPUBLIQUE Pages 4 et 5

sommaire :

"Les vacances sont finies, la canicule sociale arrive " --- p.2

En grève et en manif le 9 octobre --- p.2

la proximité des Services Publics passe par la fonction publique --- p.3 et 4

L'éloignement des structures hospitalières du patient est criminel --- p.5

Elections Professionnelles du 6 décembre 2018 pour les agents territoriaux --- p.6

Système universel de« RETRAITE PAR POINTS » : C'EST NON ! --- p.7

Un système universel de retraite « RETRAITE PAR POINTS » : Quelles conséquences ? --- p.8

Vers un système de retraite par capitalisation --- p.9

Les ordonnances et les lois en cours menacent le secret médical ! --- p.10 et 11

FO aux côtés des familles pour défendre le droit aux études supérieures --- p.12

" Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur " --- p.13

Les retraités ont la parole --- p.14

L'Echo de l'AFOC en Essonne --- p.15

Maintien de tous les agents techniques… --- p.16

L'Edito Les vacances sont finies, la canicule sociale arrive

Cette pause estivale, tant attendue, avait été mise à l'honneur par Tati dans son film « les vacances de M. Hulot » ou quand les conquêtes ouvrières s'installent dans la culture. Oui, nos congés, nos dimanches, notre protection sociale, font partie de nos vies, comme-ci cela était acquis pour toujours. On les retrouve maintenant dans des films, des livres, des bandes dessinées, etc… ça fait partie du décor.

A nous de veiller à ce qu'elles ne deviennent pas de lointains souvenirs.

Ça n'est pas le Gouvernement, très actif, avec le Président de la République qui va nous les faire oublier dans un premier temps. Tout est attaqué de front sans aucune demi-mesure.

Et des soutiens, tout aussi actifs, se sont fait entendre cet été :

- **un patron fait un référendum (issu de la loi El KHOMRI pour compléter la loi Macron de l'époque Hollande) chez Intermarché pour empêcher ses salariés de prendre leurs congés l'Eté (il restera des DVD des « vacances du M. Hulot » comme traitement palliatif dans les rayons de son magasin, peut être),**
- **Des députés de la majorité Macronienne veulent finir de généraliser le travail du dimanche dans les commerces, et pourtant des magasins ferment maintenant un à un définitivement, à force de dérèglementer Evry2, Ulis2, VDB, St Michel...,**
- **des accueils de la CPAM essonnienne étaient fermés cet été sous couvert qu'il faut bien donner des congés aux agents, ou comment ne pas prendre ses responsabilités et ajuster les effectifs pour assurer la continuité du service rendu aux assurés sociaux…**

D'autres dossiers plus avancés inquiètent grandement comme la volonté de détruire notre système de retraite solidaire pour mettre en place le chacun pour soi.

Nous n'avons plus qu'à construire la résistance en organisant la solidarité ouvrière libre et indépendante pour protéger et reconquérir notre République Sociale. Ça passe aussi par l'implication de tous dans les élections de la fonction publique en faisant voter sur nos valeurs républicaines, c'est-à-dire à faire ***voter FO***.

Cette période est insupportable socialement et politiquement aussi… Seul M. Hulot est parti en vacances.

Christophe Le Comte

Secrétaire Général

de l' UD FO 91

Résister, Revendiquer, Reconquérir !

9 octobre en grève et en manif, le

« L'heure est désormais à l'action syndicale. La Commission Exécutive (Confédérale) appelle en ce sens l'ensemble des structures et adhérents Force Ouvrière à se mobiliser dès à présent pour organiser, dans l'unité d'action la plus large possible auprès de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, la journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne du 9 octobre 2018 y compris par la grève. *

Union Départementale **Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.6O.77.96.94

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : FEC FO

Ce numéro du syndicaliste ***FO*** a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte, *secrétaire général de l'UD FO 91,* Philippe CLARET, *rédacteur en chef ,* Dominique CALMEL *et* Marie-José DOMINGUEZ *du GD FO 91,* Johanna GASTON *du SDFOLC91,* Freddy MOINERAUD de *FO CHSF*, Daniel ROUSSEAU *de l'UDR FO 91,* Michèle MACRON *de l'AFOC91*, Karen ECHARD, *secrétaire administrative.*

** extrait de la déclaration de la CE confédérale du 6 septembre 2018*

la proximité des Services Publics passe …

En Essonne, la nouvelle proximité des services publics passe par plusieurs formes. Il y a les maisons de Services au Public (et de Service Public) qui poussent dans le département, à grand renfort de médiatisation. Un déplacement de l'ancienne Préfète de l'Essonne et du Président du Département avait donné lieu à des articles dans la presse, en début d'année 2018, pour présenter leur projet.

C'est à cette époque que François DUROVRAY annonçait que ***« Sept maisons de l'Essonne, regroupant tous les services du département, devraient voir le jour dans les prochaines années. »*** (le Parisien du 10/01/2018). Les maisons de services au public sont des lieux fourretout, ***« Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative… »*** (www.maisondeservicesaupublic.fr). Qui peut répondre à tout cela en même temps ?

Nous émettons de sérieux doutes sur la capacité à réunir en un même lieu tous les fonctionnaires et personnel de la Sécurité Sociale qui sont formés à cela. Mais est-ce bien le but ?

On nous dit qu'il faut « réduire les déséquilibres territoriaux et répondre aux besoins de la population ». En effet, il y a de sérieux déséquilibres et des difficultés d'accès au Service Public Républicain dans le département, mais aussi pour accéder aux centres de Sécurité Sociale (CAF et CPAM). Mais ne soyons pas dupes, les mêmes qui nous tiennent ces discours à tous les niveaux sont cela même qui ont mis en œuvre les fermetures des centres des impôts, de CPAM et autres.

La Dématérialisation c'est 120 000 agents de la fonction publique en moins

Nous sommes dans le cadre d'application de lois qui ne visent qu'à faire des économies en détruisant les Services Publics, c'est-à-dire l'accès à des conseils pour mieux bénéficier de nos droits.

Dans le cadre de la Réforme de l'Etat, le gouvernement affichait son objectif de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires avec des "départs volontaires".

FO s'est toujours opposée à ces politiques, car le maintien des vrais Services Publics, c'est le maintien de la République.

Les annonces faites dans les budgets adoptés par le parlement sont claires, c'est la destruction à marche forcée de la proximité des services publics. Demain, il ne serait pas étonnant de voir une sécurité privée s'installer au plus haut de l'Etat en lieu et place de fonctionnaires assermentés par cela (juste une fiction).

*** Illéctronisme : « L'illectronisme est un néologisme, traduction de information-illiteracy, qui transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'informatique : il s'agit d'un manque ou d'une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources électroniques. »**

En Essonne, c'est un à un que l'on voit se fermer nos accueils impôts, trésorerie, CAF, CPAM, etc… on nous propose à la place dans les années à venir sept maisons du « bazar » public.

Mais heureusement que la modernité est là, comme annoncé par Essonneinfo : « ***L'Essonne se doit de vivre avec son temps. Le Président du Conseil départemental, François Durovray, avance « une nécessité de s'adapter aux nouvelles technologies ». Dans les années à venir, les Essonniens devront s'attendre à une dématérialisation progressive des services afin que ces derniers puissent être accessibles en permanence et par tous. Pour ce faire, il faudra remédier à l'exclusion numérique qui peut exister dans certaines communes. Le déploiement du réseau « tout fibre optique » devrait, dans cette continuité, être achevé d'ici à 2020. ».***

La dématérialisation (destruction) des services publics se heurte à l'**illectronisme*** , mais manifestement, le gouvernement et les autres représentations régionales et départementales, ainsi que les administrations passent outre, puisque le but est que ***« 100 % … est l'objectif de dématérialisation des démarches administratives d'ici à 2022 fixé par l'exécutif. »***

Ils n'ont que faire du résultat d' ***« Une nouvelle étude*** [qui] ***vient de mettre en lumière une véritable fracture numérique, qui, à l'heure des profits générés par la dématérialisation, met à l'écart des franges entières de la population. »*** (voir l'article « L'« illectronisme », c'est grave docteur ? » de Michel Pourcelot sur le site internet FO).

« Selon cette étude, publiée le 25 juin 2018, 89 % des personnes interrogées possèdent au moins l'un des équipements permettant de se rendre sur Internet, contre 67 % des 70 ans et plus. »

« À la question "Au cours des douze derniers mois, avez-vous déjà renoncé à faire quelque chose parce qu'il fallait utiliser Internet et que vous ne pouviez/ vouliez pas ?", 32 % du panel dit "grand public" a répondu oui. Ce n'est pas une question de génération puisque les 70 ans et plus sont même légèrement moins représentés : 31 %. La question suivante s'intéresse aux raisons de ceux qui n'utilisent pas Internet : pour 34 % d'entre eux "cela revient trop cher (coût de l'équipement et de l'abonnement)", les 70 ans et plus n'étant que 28 % à avancer ce motif. L'étude affirme que "trois quarts des Français utilisent Internet quotidiennement", contre "43 % des 70 ans et plus". Mais il s'agit en fait d'une moyenne incluant une utilisation plusieurs fois par jour. Quand il s'agit d'une utilisation une fois par jour, par semaine ou par mois, les chiffres sont quasiment les mêmes. »

Ce constat global, sur l'éloignement du vrai service public qui est organisé par sa destruction et l'exclusion d'une partie de la population de l'accès à leur droit, ne peut que nous conforter sur la défense de notre République. Résister, revendiquer, reconquérir... Ça passera aussi par notre engagement total dans la campagne des élections

"FONCTION PUBLIQUE 2018"

GROUPE vyv

Pourquoi choisir le Groupe Mutualiste VYV ?

La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.
Une approche durable et responsable de la protection santé et prévoyance, tout au long de la vie.
Des services performants et innovants, pour se maintenir en bonne santé et réduire ses restes à charge.

Les groupes MGEN, Istya et Harmonie unissent leurs forces et créent le Groupe VYV pour répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale en accompagnant les adhérents dans leurs parcours de santé et de vie, comme les entreprises publiques et privées dans leurs missions auprès de leurs salariés.
Inventons ensemble une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire.

Rejoignez notre projet : | relation.partenaire@groupe-vyv.fr | www.groupe-vyv.fr | @Groupe_VYV

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 461 832, numéro LEI 969500DDMR1LL4U562, 1 Rue Soc bl : Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – BP 25 – 75755 Paris Cedex 15

mgen GROUPE vyv | MNT GROUPE vyv | MGEFI GROUPE vyv | Harmonie fonction publique GROUPE vyv | MMG GROUPE vyv | Harmonie mutuelle GROUPE vyv

L'éloignement des structures hospitalières du patient est criminel

Le Centre Hospitalier Sud Francilien est né de la fusion en 1999 des hôpitaux « Louise Michel » (Evry/Courcouronnes) et « Gilles de Corbeil » (Corbeil-Essonnes) Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) comptait plus de 1000 lits d'hospitalisation et plus de 3500 personnels dont 50 % sont des soignants.
Il est issu d'un Partenariat Public Privé avec le groupe Eiffage chargé de sa construction, lequel propriétaire des lieux réclamait au CHSF plus de 43 millions d'euros de loyer annuel !!

Force Ouvrière s'est toujours indigné contre ce PPP dont il en a toujours dénoncé le principe.
En 2013, avec un déficit de 27 millions d'euros l'HAS impose au CHSF de dégraisser …ce sont plus de 40 postes qui sont supprimés en raison des économies à faire pour redresser le budget…

En 2014 chaque membre du personnel verra son nombre de RTT annuels diminué de 3 jours !! C'est la contribution imposée pour chacun à l'effort de redressement financier imposé par l'ARS… effort auquel va s'ajouter pour certains le rallongement de la durée du temps de travail dû à la suppression du temps de repas jusqu'ici compris dans le temps de travail.
En 2015 le CHSF devient propriétaire des locaux qu'il rachète à Eiffage …c'est enfin la fin du PPP !! le PPP a été un désastre et a laissé de nombreuses cicatrices…
De nouveaux postes sont supprimés, soit à peu près 80 postes depuis la mise en place du Plan de retour à l'équilibre en 2013…
Malgré un redressement financier important, 15 millions d'euros à l'aube de 2019 l'HAS demande encore au CHSF de faire des efforts et impose encore la suppression de 50 postes.
Les personnels sont encore mis à contribution pour combler les finances d'un système de santé plus qu'essoufflé, qu'il faut réformer car le système de la tarification à l'acte le met au plus mal…plus l'hôpital travaille, plus il creuse son déficit, et s'il ne travaille pas c'est encore pire …
Les personnels soignants travaillent nuit – jours, week-ends, fériés …passent un noël sur deux (de jour comme de nuit) à leur travail.

Les personnels sont épuisés, il serait impossible de leur donner leur repos ou leurs vacances, ni leur payer leurs heures de travail tant ils sont à flux tendu et que l'on impose de telles restrictions à l'établissement …

Le syndicat Force Ouvrière milite pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels de l'établissement, mais aussi pour améliorer la prise en charge des patients au sein du CHSF et la qualité des soins...

Les agressions de personnels se multiplient, et ce dû entre autres au manque de moyens et aux conditions d'accueil et d'attente dans les établissements de santé comme au CHSF.
Il est plus que nécessaire de nous unir pour demander plus de moyens à l'Etat pour la santé publique.

Notre combat est votre combat, nous sommes tous, vous êtes tous usagers du système de Santé.

Freddy Moineraud
Secrétaire du Syndicat Force Ouvrière du CHSF

FO la force syndicale Services Publics et de Santé
Agissons ENSEMBLE
www.fo-publics-sante.org

Ce témoignage de notre camarade Freddy, qui vient de prendre le flambeau sur l'hôpital Sud Francilien, nous éclaire sur la manière de faire dans le cadre des regroupements d'hôpitaux, par nos politiques.

Encore cette année, nos militants se sont mobilisés pour défendre les conditions de travail au sein de l''hôpital.

C'est la perte de proximité, de moyens humains et autres…

n'est ce pas cela que l'on nous prépare avec la volonté politique de réunir Orsay, Longjumeau, Juvisy sur le plateau de Saclay et d'y raccrocher les établissements de l'APHP de l'Essonne (Dupuytren et Clémenceau) ?

Comme nous l'avions indiqué dans notre résolution du dernier congrès :

" Le congrès s'oppose toujours à la loi Bachelot « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) et à la loi Santé Touraine qui se traduit en Essonne par la volonté de fermer les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy, Orsay, par la fermeture de l'hôpital de Joffre et de nombreux services hospitaliers. L'éloignement des structures hospitalières du patient est criminel. "

Alors organisons la résistance !

Elections Professionnelles du 6 décembre 2018 pour les agents territoriaux

L'enjeu de ces élections est primordial pour la défense de nos carrières, de nos statuts, de nos droits… et de l'exercice du droit syndical. Force Ouvrière défend la Fonction Publique, les intérêts des agents de toutes filières, de toutes catégories (A, B et C), de tous cadres d'emplois et de tous statuts, titulaires, stagiaires et contractuels dans les collectivités territoriales et les établissements publics.

Lors des élections professionnelles du 6 décembre prochain, des listes Force Ouvrière pour représenter les agents territoriaux aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C (Les membres élus aux CAP sont les mêmes qui siégent aux conseils de discipline) ainsi que pour le Comité Technique (Pour les collectivités de moins de 50 agents), seront déposées au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles début octobre 2018 pour les collectivités affiliées au CIG et au niveau local pour les collectivités non affiliées.

Groupement Départemental des Services Publics
Force Ouvrière de l'Essonne

Avril 2018

InFO syndicale n° Spécial Elections Professionnelles/Décembre 2018

IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE SANS SERVICE PUBLIC !

territoriaux91@gmail.com

SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Ce bulletin InFO syndicale n° Spécial Elections Professionnelles/Décembre 2018, a été réalisé par : Marie-José DOMINGUEZ secrétaire générale et Dominique CALMEL secrétaire adjoint du Groupement Départemental des Services Publics FO de l'Essonne

Groupement Départemental des Services Publics FO de l'Essonne

Des exemplaires sont encore disponibles

Les domaines pour lesquels les saisines de ces instances s'imposent au regard des dispositions législatives et réglementaires sont expliqués dans le journal ***« InFO Spéciale Elections Professionnelles/ Décembre 2018 » édité par le bureau du Groupement Départemental des Services Publics Force Ouvrière de l'Essonne. Dans ce journal vous y trouverez aussi tous les renseignements relatifs au vote du 6 décembre 2018 et bien d'autres informations…***

Les membres du bureau du Groupement Départemental des Services Publics Force Ouvrière de l'Essonne ont d'autres mandats syndicaux : Dans leur collectivité, à l'Union Départementale, à la Région Parisienne des Services Publics et aux Instances Paritaires du CIG.

En votant les listes Force Ouvrière le 6 décembre 2018, vous vous donnez les moyens de faire défendre vos droits, vos conditions de travail, les statuts de la fonction publique et le service public par le biais des représentants FO, qui seront élus aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires, en toute liberté et indépendance.

Les livrets revendicatifs - Guides sont disponibles

Vous y trouverez : le mode d'accès à ces postes, les missions, les évolutions de carrière, les formations.

Mais aussi, le traitement mensuel au 01/02/2018 et **les revendications *FO***

- ⇒ **filière Culturelle**
- ⇒ **filière Police Municipale**
- ⇒ **filière Sportive**
- ⇒ **filière Animation**
- ⇒ **filière Technique**
- ⇒ **filière Administrative**
- ⇒ **filière Médico-sociale**
- ⇒ **les Agents Non Titulaires dans la Fonction Publique Territoriale**

Groupement Départemental des Services Publics FO de l'Essonne
12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry
Tél : 06 74 51 14 57 - Courriel : territoriaux91@gmail.com

SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » : C'EST NON !

La « réforme » des retraites, qui s'annonce être la plus importante du quinquennat, vise à mettre fin aux 42 régimes de retraite actuels pour les remplacer par un système unique de *« retraite par points »*.

Aujourd'hui, 95% de notre système de retraite fonctionne par répartition, cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment, et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite. Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.

UN SYSTEME UNIVERSEL DE *« RETRAITE PAR POINTS »* : C'EST QUOI ?

Dans un système universel de *« retraite par points »*, le salarié cumule tout au long de sa carrière professionnelle des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point : le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la liquidation des droits.

Commentaires : qui décidera de la valeur d'achat et de liquidation du point ? Le gouvernement, en fonction des « aléas » du contexte économique ! Jean-Paul Delevoye, en charge des discussions avec les organisations syndicales sur le dossier des retraites, n'a-t-il pas déclaré au cours d'un colloque au Sénat jeudi 19 avril : *« Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempêtes soit aux périodes de croissance… Et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation. »*

Ce qui signifie en clair que la valeur du point au moment de la liquidation pourrait varier, d'année en année, en fonction des conditions économiques. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites, le gouvernement fixant à intervalle régulier la valeur du point.

Cela est contradictoire aux attentes des salariés, qui portent sur l'exigence d'un maintien de niveau de vie, donc de leur pension, proche du salaire d'activité, d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.

EXEMPLES	AVANT LA « RÉFORME »	APRÈS LA «RÉFORME»	COMMENTAIRES
La retraite d'un employé du privé	Le calcul de sa retraite se fait sur les salaires des 25 meilleures années	Le calcul de sa retraite se fait sur l'ensemble de sa carrière, intégrant les périodes de chômage, les « petits boulots », les périodes de formation, les temps partiels, les congés maternité…	Si le calcul se fait non plus sur les 25 meilleures années, mais sur l'ensemble de la carrière, le montant de sa retraite sera mécaniquement plus faible
La pension d'un fonctionnaire	Le calcul de sa pension se fait sur le traitement des 6 derniers mois	Le calcul de sa pension se ferait sur l'ensemble de sa carrière, intégrant elle aussi les périodes de chômage, les « petits boulots », les périodes de formation, les temps partiels, les congés maternité…	La « retraite par points » appliquée à un fonctionnaire entrainerait, en plus d'une chute drastique du montant de sa pension, un coup majeur porté au statut général des fonctionnaires
La retraite d'un cadre du privé	Avec le régime complémentaire AGIRC-ARRCO, un cadre cotise jusqu'à 8 fois plus qu'au régime de base : le plafond de salaire pris en compte pour les cotisations est de 26.500€, ce qui lui permet de doubler en moyenne sa	Le plafond de salaire pris en compte pour les cotisations serait de 10.000€, soit 16.500€ de moins qu'aujourd'hui	Pour conserver une retraite équivalente, il faudra qu'un cadre s'en remette à la capitalisation, avec tous les risques que cela implique, notamment celui – comme aux Etats-Unis notamment lors de la crise des « subprimes » – que la retraite ne soit pas versée…

Dans un système où « *un euro cotisé donne les mêmes droits* » *(programme électoral d'Emmanuel Macron)*, que deviennent les dispositifs de solidarité existants dans tous les régimes, et qui précisément ne correspondent pas à des « euros cotisés » ?

QUE DEVIENNENT…	COMMENTAIRES
… LES PENSIONS DE RÉVERSION ?	Face au « tollé » provoqué par l'hypothèse d'en remettre en cause l'existence, le gouvernement vient d'affirmer qu'il y aurait « harmonisation ». Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il y aurait dorénavant une « condition de ressources », ce qui n'existe aujourd'hui ni dans les régimes complémentaires, ni dans les 3 versants de la fonction publique ? Aujourd'hui, les pensions des femmes sont inférieures de 26 % à celles des hommes. Or, à elles seules, les pensions de réversion compensent aujourd'hui 15 points
… LES DROITS FAMILIAUX ?	Que deviennent les majorations de trimestres pour avoir élevé un enfant, les majorations de pension pour en avoir élevé au moins 3, les majorations qui ne correspondent pas à des trimestres cotisés ? Jean-Paul Delevoye considère que ces prestations relèvent de la politique familiale, non de la retraite ! Conséquence : les droits familiaux ne seraient plus pris en compte dans le calcul de la retraite, ce serait donc une nouvelle baisse des retraites notamment pour les femmes. Or, les droits familiaux représentent un quart des sommes touchées par les retraitées les plus modestes, et augmentent aujourd'hui de
… LES DÉPARTS ANTICIPÉS POUR CARRIÈRE LONGUE ?	Les salariés du privé qui ont travaillé depuis l'âge de 17 ans et qui ont accumulé tous les trimestres requis pour partir en retraite avant 62 ans, ceux qui sont sous régimes spéciaux ou encore les fonctionnaires en catégorie « active » qui peuvent partir dès 57 ans : tous ces salariés se verront perdre leurs droits à partir avant 62 ans, dès lors que s'appliquerait un système universel où l'âge légal de départ en retraite fixée à 62 ans serait le même
… LE « MINIMUM CONTRIBUTIF » ?	Aujourd'hui, le minimum contributif assure un minimum de retraite permettant de corriger la faiblesse des revenus de certains salariés. C'est aujourd'hui un droit qui est versé à 4,9 millions de retraités du régime général – dont 70% de femmes. Là encore, Jean -Paul Delevoye considère qu'il devrait dorénavant relever de la solidarité nationale, et

C'est donc clair : pour les salariés du privé comme du public, tout le monde est perdant ! D'ailleurs les premiers concernés sont les salariés du privé qui verront dès janvier 2019 leur retraite amputée pour cause de fusion de la valeur du point entre les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

Calendrier prévu par le gouvernement

⇒ Avril 2018 – Décembre 2018 : discussions avec les organisations syndicales à partir du document intitulé *« Vers un système universel de retraites »*

⇒ Décembre 2018 – Juin 2019 : processus législatif

⇒ Juillet-aout 2019 : adoption de la « réforme »

Rien n'est inéluctable, nous saurons tous ensemble faire face à la volonté du gouvernement et de patronat avec détermination

VERS UN SYSTÈME DE RETRAITE PAR CAPITALISATION

La mise en place d'un système universel de *« retraite par points »* impliquerait inévitablement la mise en place de retraites « supplémentaires » fonctionnant par capitalisation, le salarié mettant de côté de l'argent en vue de sa propre retraite. Jean-Paul Delevoye n'a-t-il pas déclaré : *« il ne faudra pas s'interdire de travailler sur les moyens de développer aussi une épargne longue. »* ? Or, dans le même temps, la Commission européenne pousse à l'élargissement de fonds individuels de retraite par capitalisation, comme les *« produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle »* (PEPP)…

On passerait d'un système de solidarité intergénérationnelle à un système individuel. C'est bien la volonté de changement de société voulu par le gouvernement, pour tourner toute l'économie nationale vers les actionnaires et les entreprises, au détriment des droits de la population, de toute solidarité.

C'est bien notre travail qui créé les richesses et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Les financements existent pourtant pour faire vivre durablement les régimes existants :

- **le CICE et le pacte de responsabilité, c'est 35 milliards €,**
- **la suppression des exonérations de cotisations patronales, ce sont plus de 25 milliards €,**
- **un million d'emplois créés (ce que revendique d'ailleurs le patronat), ce sont 13 milliards €,**
- **l'égalité femmes/hommes pour tous, ce sont plus de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020,**
- **la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards € …**

Pour toutes ces raisons, les unions régionales Ile-de-France (URIF) CGT, FO, FSU et Solidaires revendiquent :

MAINTIEN DES RÉGIMES DE RETRAITES : RÉGIME GÉNÉRAL, RÉGIMES SPÉCIAUX, RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES, DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

NON À UN SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » ET PAR CAPITALISATION

OUI À LA RETRAITE PAR RÉPARTITION À PRESTATIONS DÉFINIES

OUI AU DROIT À VIVRE SA RETRAITE DIGNEMENT

Texte d'un tract des URIF précitées

Les ordonnances et les lois en cours menacent le secret médical !

Les gouvernements successifs ont tapé à coups redoublés sur la médecine du travail ces dernières années: loi de 2011 (**SARKOZY)**, puis rapport ISSINDOU préparant les lois Rebsamen en 2015, puis El Khomri avec en plus la loi Touraine en 2016 (**HOLLANDE)**, et enfin les ordonnances en 2017 (**MACRON)**. Chacune de ces lois s'est appuyée sur la précédente pour aggraver encore la situation. Et on attend maintenant, après le rapport de l'IGAS sur «l'attractivité de la médecine du travail» les conclusions de la "mission LECOCQ", épaulée par la CFDT (ses conclusions, attendues pour le 30 avril dernier, ont été différées). ***ON PEUT PARLER D'ACHARNEMENT!*** Les employeurs eux-mêmes, auditionnés par "la mission", demandent" une stabilisation réglementaire et législative".

Les conditions de travail des salariés se sont donc considérablement aggravées, tant dans les Services de Santé au Travail (SST) que dans les entreprises, en peu de temps : quoi d'étonnant, si les internes en médecine ne s'orientent pas vers la médecine du travail?

AGGRAVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES INTERENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les salariés travaillent dans l'urgence, vu le manque de personnel, les injonctions paradoxales, la complexification méticuleuse des procédures, en particulier d'inaptitude, qui impactent non seulement les médecins, mais aussi les employés qui doivent faire les fiches d'entreprises en urgence lors de ces procédures (les médecins n'ayant plus le temps), tandis que les infirmiers font les visites d'embauche (appelées VIPI Visite d'Information et de Prévention Initiale), y compris pour les postes à risques, ces risques n'étant pas déclarés par l'employeur (de quoi reproduire l'aventure tragique du pilote allemand en 2015 ? Celle qui a été tant utilisée pour attaquer la médecine du travail française, mais dans un contexte législatif totalement différent !).

L'intensité du déficit médical local est le déterminant majeur de cette aggravation. Les avis d'inaptitude par médecin pour les salariés suivis (débouchant donc sur un licenciement), selon nos informations, ont été quasiment multipliés par 10 ces dernières années, la cause essentielle étant les dépressions en rapport avec les 3risques psychosociaux3 (qui existent aussi dans les services de santé au travail)

Les causes de cette situation :

⇒ ***ATTAQUES CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE*** avec un refus patronal obstiné d'instaurer un tableau de Maladies Professionnelles (MP) pour les «risques psycho sociaux», qui aurait un effet dissuasif pour certaines méthodes de «gestion du personnel», du fait de la présomption d'imputabilité de l'employeur, et une efficacité préventive Depuis 20 ans, il n'y a quasiment plus que des reconnaissances de MP à titre individuel, après des années de procédure, pour des maladies graves au-delà de 25% d'Incapacité Permanente Partielle (IPP).

⇒ ***ATTAQUES CONTRE LE CODE DU TRAVAIL***, tant contre l'Inspection du travail que contre les instances représentatives du personnel (syndicats, DP, CHSCT…) dont la présence dans l'entreprise influe sur le respect des avis médicaux.

⇒ ***ET ATTAQUES INSIDIEUSES CONTRE LE SECRET MÉDICAL.***

Mais malgré cette augmentation des certificats d'inaptitude, les chiffres du Ministère du travail (2012) montrent que les demandes d'aménagement de postes sont largement supérieures : ***la nature de la médecine du travail, c'est de faire aménager les postes en fonction de l'état de santé, et non de faire licencier les malades !***

Nos revendications ont été clairement exprimées lors de la Conférence Professionnelle des OSDD au congrès de la FEC en octobre dernier.

DANS CE CONTEXTE, SE DÉVELOPPE UNE ÉVOLUTION JURIDIQUE DES RELATIONS DE TRAVAIL FAVORABLE AU PATRONAT AVEC DES MENACES SUR LE SECRET MÉDICAL.

D'une part, la complexification des procédures prud'homales nécessite quasi obligatoirement le recours à un avocat. D'autre part, le secret médical (condition sine qua non de l'exercice médical dans le milieu conflictuel qu'est l'entreprise) est la dernière défense du salarié, et le patronat a toujours cherché à le contourner. Le médecin est en effet "salarié protégé" : ***ce qui est protégé, c'est que le raisonnement médical puisse faire contrepoids, au moins un tant soit peu, au raisonnement économique du patronat.***

Cette offensive patronale, relayée par l'Etat, s'est déroulée en plusieurs phases :

Etape 1: Comment contourner le code du travail?
Avec l'arbitrage de l'inspecteur du travail en cas de désaccord sur l'avis du médecin, le patronat avait tort dans la majorité des cas. Alors, sans contester l'avis selon le code du travail, certains patrons ont attaqué les avis médicaux, pour vice de forme, devant l'Ordre des Médecins où s'applique la procédure disciplinaire, sans avoir accès à l'entreprise : commode !

Cette procédure concerne souvent le lien fait par un médecin entre une dépression et les conditions de

travail (en l'absence de tableau de MP, alors que tout médecin pourrait déclarer la MP s'il existait!).

Etape 2: Le plus simple, c'était de supprimer l'arbitrage de l'inspecteur du travail. C'est ce qu'a fait la loi EL KHOMRI, en renvoyant aux prud'hommes la contestation, mais avec une formulation telle qu'elle ignorait l'existence même du secret médical !

Etape 3: Les ordonnances ont dû reformuler…mais il en reste toujours quelque chose: c'est le sparadrap du capitaine Haddock! En effet, dans la procédure des prud'hommes, où le médecin inspecteur peut être sollicité, les «parties» échangent leurs pièces, alors pourquoi pas le dossier médical? Il persiste en effet un «médecin expert» désigné par l'employeur…qui aurait accès au dossier médical !!

Etape 4: protestation de l'Ordre des Médecins auprès du premier ministre…sans réponse ! Ce courrier de l'Ordre, daté du 19 décembre 2017, s'interroge sur *«une forme subreptice, mais bien réelle d'atteinte au secret médical »,* et précise que «médecin inspecteur et médecin du travail sont tenus au respect du secret médical». La procédure prévue, qui *«pourrait se mettre en œuvre avec une simple information du salarié (!) est susceptible de heurter frontalement le principe fixé par l'article L.1110-04 du code de la santé publique suivant lequel toute personne a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant»,* et le Président de l'Ordre demande au Premier Ministre de rappeler avant le 1er janvier 2018 que le secret médical doit être pleinement respecté. Par courrier du 14 février 2018 il signale qu'à cette date, il n'a eu aucune réponse. ***Il y a donc une continuité législative manifeste pour contourner le secret médical.***

Etape 5: une opération de bien plus grande envergure est en cours: le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), né le 25 mai dernier comme rejeton de la loi Touraine, qui concernera entre autres les services de Santé au Travail. PRESANSE (nouveau nom du patronat de la santé au travail) est déjà sur les rangs pour obtenir et centraliser les données administratives et médicales en possession des SST, et a demandé, pour ce faire, une autorisation d'accès à la CNIL, que, pour le moment, il n'a pas. De multiples problèmes se posent:

- ***Comment "rendre anonyme" le numéro de Sécurité sociale*** ? Impossible par définition
- ***Comment l'autorisation de transmission sera-t-elle présentée au salarié?*** Par un simple "clic" sur la case "je ne m'oppose pas" ou "j'accepte"
- **Seul le salarié peut autoriser la transmission à quiconque de son dossier médical** (mais on ne lui dira pas que les patrons du privé, et ceux des assurances, sont à l'affût).
- ***Le dossier médical est-il un simple document administratif parmi d'autres? Certainement pas!*** Son contenu, dont le médecin est dépositaire, via le service de santé au travail, appartient au salarié et à lui seul. Ce secret a été introduit dans ***l'entreprise privée*** par la ***force publique*** (code du travail) en 1946. ***Il est indissociable de la confiance que peut accorder le salarié au médecin.***

Le suivi du "*parcours professionnel*", "*dans l'intérêt du salarié et de l'entreprise*", n'est-ce pas la forme moderne (***et subreptice !***) du livret ouvrier du 19ème siècle ?
Un rapport de FO cadres à ce sujet souligne le caractère "sensible" des données concernant les salariés, en raison du lien de subordination vis-à-vis de leur employeur.
Nous n'avons pas encore de recul sur cette loi, mais tous les salariés sont concernés !

CONCLUSION

La médecine du travail repose sur un trépied : code du travail, Sécurité sociale et déontologie médicale, dont les trois branches sont attaquées, ouvertement ou subrepticement.
L'avis du médecin du travail s'appuie sur les ***droits des salariés malades***: droit au chômage, à la retraite, au reclassement professionnel. ***La déontologie impose, pour tout acte médical, de rechercher les meilleures solutions***.
Il y a aussi la ***prévention*** des risques professionnels. Et là aussi, tout est nécessaire: ***code du travail***, ***reconnaissance*** **et aussi** ***réparation*** des accidents du travail et des MP.

Tous ces droits ont été conquis par les salariés, et pour leurs besoins vitaux.

Aussi, ce n'est pas service par service, ni même branche par branche que nous nous en sortirons. La perspective d'une action unie, interprofessionnelle, adoptée par le Congrès confédéral, est la seule voie réaliste et possible. Il faut en construire, pas à pas, les conditions.

Jacques DELON - FO Médecine du Travail

Extrait du Journal des Employés et Cadres n°112 juillet Aout 2018

FO aux côtés des familles pour défendre le droit aux études supérieures

Le 11 juillet dernier a eu lieu un rassemblement devant le rectorat de Versailles pour porter les dossiers des lycéens de l'académie n'ayant pas eu d'affectation après avoir obtenu leur baccalauréat. Le SDFOLC91 (syndicat Force Ouvrière des lycées et collèges de l'Essonne) y a accompagné les familles de L'Essonne qui l'ont contacté. Une délégation a été reçue par le chef de cabinet du recteur. Elle était composée de deux représentants FO, d'un parent d'élève FCPE et de deux lycéennes de L'Essonne. La délégation a exigé que, sans attendre, tous les bacheliers aient accès à la filière post-bac de leur choix.

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. Le rectorat de Versailles devrait créer des places à la hauteur des demandes mais l'heure n'est pas aux dépenses ! On demande plutôt aux élèves de changer de vœux... Or, les vœux formulés sur la plateforme Parcoursup ont déjà été construits avec les professeurs principaux et les psy EN (psychologues de l'éducation nationale) : ce sont des choix mûrement réfléchis qui ne doivent pas être pensés en terme d'insertion professionnelle potentielle ou de places disponibles dans les universités. Le bilan de Parcoursup est désastreux : 60 000 candidats sont toujours sans affectation mi-août !

La disparition des diplômes, c'est le pendant de la casse des garanties collectives

Rappelons que des centaines de milliers de lycéens sont en attente ou ont accepté une proposition par défaut ; certains ont même renoncé à passer l'examen pour retenter leur chance l'année prochaine dans des filières dites «sous tension».

Depuis des mois, les organisations syndicales FO, CGT, Sud, SNES et L'UNL le disent :

⇒ Parcours Sup, c'est la conséquence du refus de la part du gouvernement actuel et des précédents d'investir massivement dans l'enseignement supérieur alors que la hausse des effectifs est continue depuis cinq ans et va en s'amplifiant.

⇒ Parcoursup est un outil de sélection arbitraire. La presse a par exemple relaté comment les universités parisiennes ont évincé les lycéens de « banlieue », y compris les « bons élèves », confirmant la sélection en fonction du quartier et du lycée d'origine. La loi ORE (orientation et réussite des étudiants) permet aux universités d'effectuer un tri social, c'est la fin de l'égalité républicaine.

⇒ Parcoursup c'est la remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire, c'est la déqualification en masse de la jeunesse. Lors du congrès confédéral de Force Ouvrière, les délégués ont relié cette attaque avec l'offensive des ordonnances Macron contre le code du travail. En effet, les diplômes nationaux sont la base des conventions collectives et des statuts garantissant la reconnaissance des qualifications dans la définition des salaires.

Pour force ouvrière le bac doit rester le premier grade universitaire permettant à tous bacheliers, sans exception, d'avoir accès à la filière universitaire de son choix.

- **Création des places nécessaires pour accueillir tous les bacheliers !**
- **Abandon de parcours Sup !**
- **Abrogation de la loi ORE !**

Le **SDFOLC91** s'engagera de nouveau aux côtés des familles dès la rentrée si les situations n'ont pas trouvé de solution satisfaisante.

Pour joindre votre syndicat **SD*FO*LC 91**
12 place Terrasses de l'Agora, 91034 Evry cedex
sdfolc91@gmail.com

" Ce qui manque à l'ouvrier, c'est la science de son malheur "

Fernand Pelloutier

S'organiser

⇒ ***Du 22 au 26 octobre***

Trésoriers de syndicat

⇒ ***Du 22 au 23 novembre***

Découvrir l'économie

⇒ ***Du 11 au 13 décembre***

Stage C.S.E

⇒ ***Du 17 au 18 décembre***

Négocier

⇒ ***Du 19 au 21 décembre***

Le Guide FO CSE

"le patronat en avait rêvé, les ordonnances l'ont fait..." Ces mots sont extraits du guide que la confédération FO vient d'éditer sur la mise en place du CSE, qui fusionne les actuelles IRP.

Celle-ci devra être effective dans toutes les entreprises au plus tard le 31 décembre 2019, en application des ordonnances du 23 septembre 2017. Avec ce guide, la confédération FO, qui revendique l'abrogation desdites ordonnances, donne à ses militants les moyens de faire face à ce nouveau contexte d'élections professionnelles. La brochure, qui commence par un rappel des atteintes précédentes aux IRP (loi du 2013 et loi Rebsamen de 2015), détaille toutes les nouvelles règles juridiques, les pièges à éviter et délivre des conseils.

Résultats d'Elections

CSE - ISOCHEM

Résultats FO	Titulaires	Suppléants
1er collège	1	1
2ème collège	1	2

CSE - SAML

Résultats FO	Titulaires	Suppléants
1er collège	2	2
2ème collège	1	

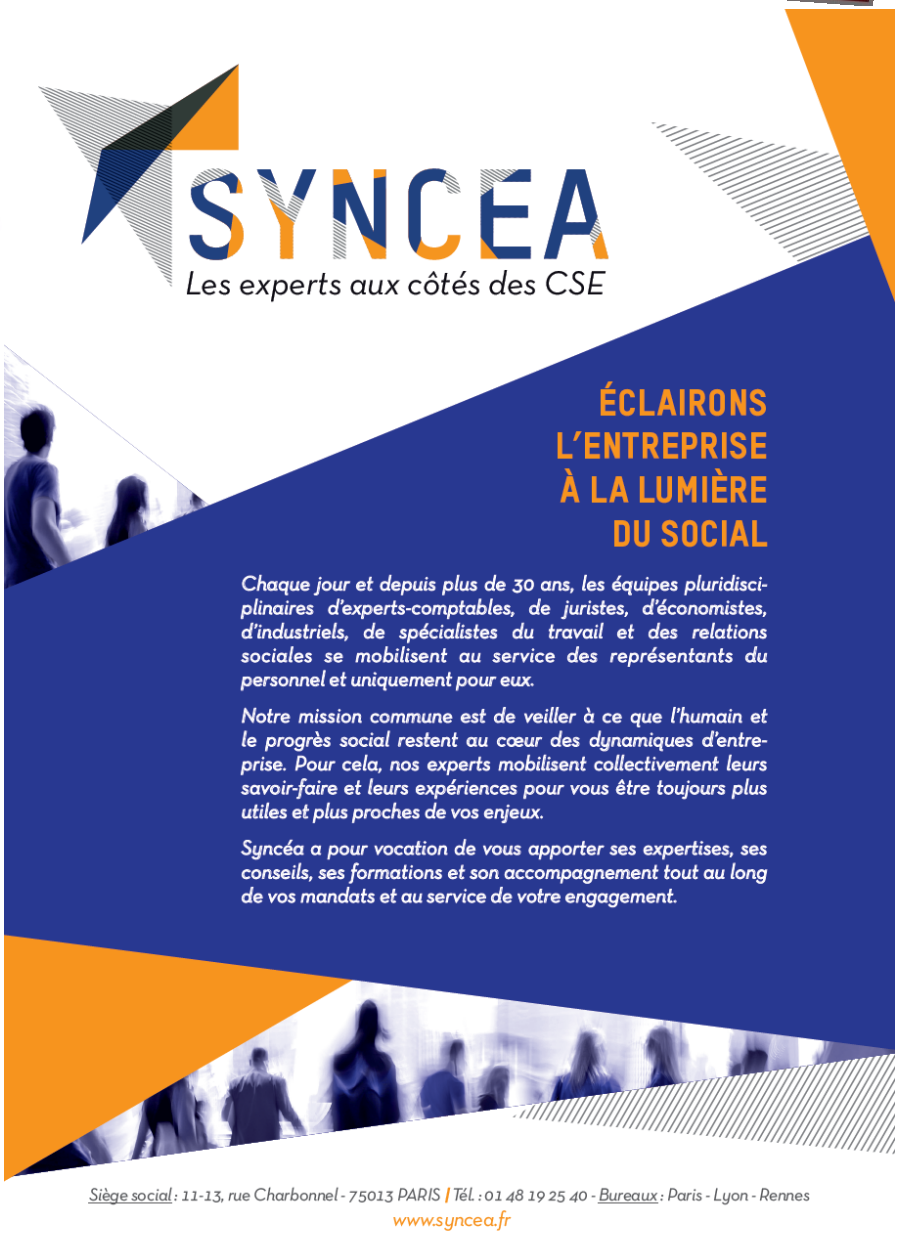

Nouvelle mobilisation des retraités avec l'UCR-FO début octobre

Face à un gouvernement qui veut faire passer ses contre-réformes à marche forcée (après la casse du Code du Travail, c'est le tour de nos régimes de retraite !) et remettre en cause l'ensemble de notre protection sociale collective, les retraités restent mobilisés.

Un calendrier d'actions a été retenu à la rentrée dans le cadre unitaire du groupe des 9 organisations nationales qui le compose (hormis la CFDT et l'UNSA) :

⇒ du 17 au 28 septembre : organisation de réunions locales et/ou départementales d'information et d'échange sur les mobilisations menées, sur les menaces de blocages des pensions, la hausse de la CSG, les risques pour les pensions de réversion, l'avenir de nos régimes de retraite…

⇒ le 3 octobre : réunion nationale de délégués à la Bourse du Travail le matin et délégation à l'Assemblée nationale l'après-midi

⇒ le 9 octobre : journée de mobilisation prolongeant celle du 3 octobre par des délégations locales aux élus, en préfecture… avec la pétition nationale

Pour l'annulation de la hausse de la CSG pour tous

Pour mettre fin au gel des pensions et pour leur revalorisation

Contre le projet de réforme des retraites par points

Pour préparer activement ces actions en étroite collaboration avec l'UD *FO*, le bureau de l'UDR *FO* 91 s'est réuni le 30 août et le conseil d'administration fin septembre.

Revalorisation des retraites : le gouvernement ne combat pas la pauvreté, il l'organise !

L'Union Confédérale des Retraités – Force Ouvrière a pris connaissance des déclarations du Premier ministre. Alors que la loi prévoit une revalorisation des pensions de retraite calée sur l'inflation (autour de 1,6%), le Premier ministre annonce une hausse de 0,3% qui sera attribuée non pas en octobre mais trois mois plus tard au 1er janvier 2019 : toujours moins, toujours plus tard ! Cette opération fait suite à la hausse de 1,7 point de la CSG et à des années de non-revalorisation des pensions, la dernière remontant à 2013.

Toutes les études le confirment : le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre. La paupérisation des retraités n'est pas un accident de parcours, c'est une politique voulue et appliquée au nom des directives européennes d'austérité.

On peut d'ailleurs se demander en quoi consistera le plan Pauvreté dont Madame Buzyn est chargée puisque manifestement le gouvernement ne combat pas la pauvreté, il l'organise !

Tout ceci ne peut que renforcer la colère des retraités qui se mobiliseront une nouvelle fois en octobre contre l'austérité, la pauvreté programmée et le mépris du gouvernement à l'égard des anciens.

Communiqué de l'UCR-FO
mardi 28 août 2018
Philippe Pihet
Union Confédérale des Retraités-FO

UDR FO 91

12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry

udrfo.91@gmail.com

L'AFOC EN PREMIÈRE LIGNE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES LOCATAIRES ET LE LOGEMENT HLM

*La lutte sociale pour faire reconnaitre le droit au logement comme un droit fondamental et la légitimité universelle de l'aspiration au bien-être et à la préservation du pouvoir d'achat a permis la constitution d'un **patrimoine collectif** de logements sociaux édifié grâce aux ressources de l'argent public et du livret A… mais également par celles de la redistribution et de la solidarité. Le caractère collectif du patrimoine fait que la durée du bail est prévue à **durée indéterminée** en respect du principe de maintien dans les lieux et dans le parc HLM - contrairement au parc privé.*

Aujourd'hui, bien que minoritaires dans les instances de gouvernance des bailleurs, **les locataires du parc HLM par la voix de leurs représentants AFOC**, ont leur **mot à dire** sur la gestion du patrimoine, sa maintenance, sur la gestion et la production, les conditions d'accès au logement, la politique des loyers, celle des charges locatives, la mobilité dans le parc HLM et la qualité du service rendu. La charge de la rénovation énergétique et l'organisation de la rénovation urbaine, mais aussi le développement, le devenir et la qualité du patrimoine HLM font partie du champ revendicatif de l'**AFOC**.

L'**AFOC** n'oublie pas que les locataires sont aussi des **habitants** concernés par **l'environnement** des logements et par le développement économique et social des **territoires**. Pour l'**AFOC**, la mission d'intérêt général du logement social est partie intégrante des valeurs républicaines et participe de la cohésion sociale du pays et de la mise en œuvre du **principe d'égalité**. Pour l'**AFOC**, la **mixité sociale** est un des principes clé de tout développement urbain et l'accès aux services publics et plus généralement l'inscription dans le **droit commun** concernent tout le parc HLM et notamment celui qui est situé loin des centres villes.

LE LOGEMENT HLM : UNE CONQUÊTE SOCIALE, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE, UN PATRIMOINE COLLECTIF ET UN DROIT AUJOURD'HUI MENACÉS !

***Préserver notre modèle économique du logement HLM** fonde également l'engagement de l'**AFOC** auprès de ses adhérents, face aux menaces de la nouvelle action publique.*
*L'**AFOC** milite pour la sauvegarde de notre modèle économique du logement HLM, qui a fait ses preuves depuis des décennies, et qui s'est édifié sur la **redistribution** et la **solidarité**, deux principes qui inspirent également notre **modèle social** et dont fait partie l'aide au logement (APL) ou aide à la solvabilité.*

L'AFOC SE MOBILISE !

Aujourd'hui, c'est bien notre modèle économique du logement HLM qui est menacé par la réduction des ressources des bailleurs et par celle des aides personnelles alloués aux locataires.
La pression exercée par la nouvelle orientation de l'action publique se traduit par :
- une **restriction** des conditions d'accès au parc social
- une **fragilisation** du statut du locataire
- une **remise en cause** du principe du maintien dans les lieux

⇒ un **risque de dégradation** à venir du parc existant et de **démantèlement des organismes**

⇒ la menace d'**abandon** du principe de mixité sociale

*L'**AFOC** revendique l'accès à un logement économiquement abordable, de qualité et dans un environnement préservé **pour tous** et appelle tous ses militants à se mobiliser et à faire aboutir les revendications pour la préservation des droits des locataires, la sauvegarde du logement HLM et la mixité sociale.*

AFOC Association Force Ouvrière Consommateurs de l'Essonne

Vous pouvez contacter l'AFOC 91
au 12 Place des Terrasses de l'Agora
91000 Évry

Téléphone : 01 60 79 22 18
Sur le net : http://afoc91.unblog.fr
mail : afoc91@gmail.com

Maintien de tous les agents techniques sur un collège
Non à la privatisation des services d'entretien
Retrait du projet du conseil départemental de l'Essonne !

Le Conseil Départemental de l'Essonne a annoncé son intention de redéployer les agents techniques des collèges à partir du printemps 2019. La collectivité territoriale a exigé de chaque agent qu'il choisisse, avant le 6 juillet, entre un poste sur deux collèges ou bien intégrer une équipe mobile départementale. Il n'y aurait plus un seul ATEE à temps plein dans les collèges de l'Essonne ! Par ailleurs le département a également décidé d'externaliser l'entretien général de plusieurs collèges.

Une délégation des personnels du collège Bellevue de Crosne, avec les syndicats **FO**, FSU, SNALC et les parents d'élèves a été reçue le 6 juillet par le Conseil départemental, pour demander le maintien de l'ATEE à plein temps sur l'établissement. Le département s'est montré incapable de répondre aux inquiétudes et questionnements des personnels. **Qui va gérer les urgences lorsque l'équipe mobile ne pourra pas être immédiatement disponible ? Le gestionnaire ? Le chef d'établissement ? Les autres personnels ? Que se passera-t-il quand il y aura plusieurs urgences au même moment dans plusieurs établissements ? Qui et comment remplacer un agent en congé (annuel, maladie, formation…) ?**

A l'issue de l'audience, FO a fait le diagnostic suivant : cette nouvelle dégradation des conditions de travail est inacceptable. Ce projet menace directement le statut des agents des fonctions publiques territoriales et d'Etat en faisant peser sur eux des « missions » supplémentaires.

Tous les personnels, agents, gestionnaires, chefs d'établissements sont vent debout contre ce projet.

Déjà, légitimement, on s'inquiète de la sécurité et de la continuité du service public dans un établissement où l'agent d'entretien pourrait être absent deux ou trois jours par semaine. Mais on est aussi surpris, pour le moins, par l'absence de reconnaissance du Conseil départemental de l'Essonne pour l'action quotidienne de ses agents, qui, demain, seront « ballotés » entre deux établissements au gré des urgences.

Le Groupement Départemental des Services Publics FO et la FNEC FP-FO de l'Essonne appellent les personnels des collèges à s'adresser au Conseil Départemental pour exiger :

- ⇒ ***le maintien des agents techniques à temps plein dans les établissements,***
- ⇒ ***le retrait du projet d'externalisation des services d'entretien,***
- ⇒ ***le remplacement des agents absents,***
- ⇒ ***des postes supplémentaires là où il y a des postes aménagés, des temps partiels, etc.***

Ces dispositions confortent l'analyse de **Force Ouvrière** sur les conséquences de la territorialisation des services publics, et de sa finalité : la privatisation.

Les établissements scolaires vont subir la même politique de régionalisation que toutes les autres administrations, au nom de la politique d'austérité et du désengagement de l'Etat. Ce sera moins de service public, moins de droits collectifs et protecteurs pour les agents, moins de garanties pour les personnels. La réforme territoriale, enfin, amplifie le pouvoir et la mainmise des collectivités territoriales, alors même que les gestionnaires et agents comptables sont déjà soumis à leurs pressions et sommés de leur obéir, parfois en contradiction avec les directives des rectorats et le lien hiérarchique qui le lie à leur ministère.

Le Groupement Départemental des Services Publics FO et la FNEC FP-FO de l'Essonne appellent à préparer dans tous les collèges de l'Essonne la journée de grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne du 9 octobre pour opposer les revendications des personnels au saccage du service public.

Contacts ***FO*** : territoriaux91@gmail.com et sdfolc91@gmail.com